

FRAUDES EN MATIÈRE D'ASSURANCE MALADIE

Sévère mise en garde de Tayeb Louh

Le ministre du Travail et de la Protection sociale, Tayeb Louh, est décidé à engager une lutte «sans merci» contre «les abus et fraudes en matière d'assurance maladie».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Hier, lors de son intervention devant les cadres et médecins de la Cnas et de la Casnos, à l'occasion d'une journée d'étude tenu au siège du ministère du Travail, Tayeb Louh n'a pas caché sa colère devant ce phénomène qui «risque de menacer le déséquilibre financier de la Cnas».

A l'adresse de ces derniers, il n'y est pas allé par trente-six chemins pour brandir la menace de la sanction, si «des cas de fraude» de ce genre venaient à se confirmer. «Dorénavant, les responsables de wilaya et les directeurs d'agence seront reconnus coupables si des inspections venaient à découvrir que des bénéficiaires de congé de maladie se trouvent en dehors du pays», a déclaré le ministre du Travail et de la Protection sociale qui a porté à la connaissance de l'assistance que «des bénéficiaires de congé de maladie pour longue durée se trouvent à l'étranger».

351 211 dossiers non justifiés

Chiffres à l'appui, Tayeb Louh a indiqué que «sur les 2 772 512 dossiers contrôlés en 2007, 351 211 n'ont pas été reconnus comme justifiés, soit plus de 12% du global. Il y a également 66 224 dossiers pour lesquels les bénéficiaires ne se sont pas présentés au contrôle alors que 14 598 autres étaient dans l'impossibilité d'être vérifiés».

Selon le ministre du Travail, «ces données révèlent un nombre non négligeable d'arrêts de travail non justifiés ou présumés de complaisance qui ont été détectés par le contrôle médical». Et d'ajouter : «Cette situation nous incite au renforcement des contrôles médicaux, particulièrement dans ce cadre, et à la coordination avec les services administratifs pour opérer plus de contrôles mixtes, tels que prévus par les dispositions réglementaires, aux fins de vérifier l'observance des conditions exigées des

bénéficiaires d'arrêts de travail indemnisés».

Pour le premier responsable du département du Travail et de la Protection sociale, «ces mesures doivent aboutir à davantage de réduction des abus et fraudes en matière d'arrêts de travail, qui sont préjudiciables aux organismes de sécurité sociale et à l'employeur se trouvant confronté à un absentéisme injustifié et donc à des journées de travail perdues».

Préserver les acquis des assurés

A ce titre, le ministre du Travail a tenu à mettre en exergue les «nombreuses réalisations des cinq dernières années» qui constituent, selon lui, «des acquis importants pour les assurés sociaux et l'avenir du système national de la sécurité sociale». Pour lui, l'objectif recherché est celui de «veiller à la préservation de l'argent des assurés». Ainsi, pour Tayeb Louh, «ces réalisations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie comprenant trois axes que sont la modernisation des organismes de

sécurité sociale, l'amélioration de la qualité de leurs prestations et la préservation des équilibres financiers du système».

A ce titre, il cite la question de la prise en charge des soins de santé, le conventionnement des structures de soins privés, la mise en place d'une commission de réflexion sur le financement de la sécurité sociale, le dossier de retraite, la réforme des instruments de recouvrement, etc..

Le ministre du Travail et de la Protection sociale, qui a longuement insisté sur le phénomène de la fraude médicale ou ce qu'on appelle au niveau de la Cnas des «faux malades», a conclu en indiquant que «le renforcement du contrôle médical a été soutenu par une stratégie sectorielle initiée depuis 2002 et qui a consisté en la mise en place d'un plan d'actions spécifique».

Selon lui, «il s'agit des conditions de fonctionnement du contrôle médical des assurés sociaux qui pour la première fois a été consacré par un décret exécutif n°05-171 du 07 mai 2007».

A. B.

LE TOURISME, SECTEUR DE L'ÉCONOMIE DE SUBSTITUTION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La communauté universitaire mise à contribution

Un colloque international sur le «tourisme, secteur de l'économie de substitution et de développement durable», se tient depuis hier à l'hôtel Riadh, à l'initiative du ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et du Tourisme, et ce, dans le cadre d'un projet de coopération entre l'Université de Bab Ezzouar et l'Institut d'urbanisme de Paris.

Rosa Mansouri - Alger (Le Soir) - L'objectif est de développer avec les étudiants des deux pôles universitaires les perspectives d'un échange de connaissances et de la mise en place d'une stratégie de relance du tourisme urbain en Algérie. En fait, le tourisme urbain ou le tourisme tout court est une culture absente chez les Algériens, toutes catégories confondues.

Rebâtir toute une économie nationale sur de nouvelles bases, celles de la structuration d'un tissu touristique urbain, est une rude tâche qui nécessite l'implication immédiate de la communauté universitaire afin de préparer une nouvelle vision de l'économie. Le responsable algérien de ce projet de coopération, le professeur Ali Hadjadj en l'occurrence, a indiqué dans sa contribution faite à l'occasion de ce colloque que «l'Algérie représente un retard important dans

le développement du tourisme en tant que secteur stratégique». L'Algérie a, en effet, privilégié, après l'indépendance, une économie structurée autour du pétrole, jusqu'à mettre en veilleuse ses atouts touristiques restés méconnus aujourd'hui et des infrastructures d'accompagnement de ce secteur quasiment inexistantes.

Tout en s'appuyant sur le dernier Schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT) qui a été présenté le mois dernier par le département de Cherif Rahmani, M. Hadjadj met en relief un ensemble de facteurs bloquants et paralysants de la nouvelle politique.

Il fait référence, entre autres, à la bureaucratie administrative et financière qui, selon lui, reste la principale cause de stagnation. Mais l'administration est-elle seule responsable de cette situation ?

Certainement pas, lorsqu'on sait que dans des villes riches par leur culture, leur histoire et monuments, comme Alger, Sétif, Constantine ou autres et notion du tourisme urbain n'y figure même pas. Ni chez les collectivités locales et encore moins chez le citoyen censé véhiculer une image positive de sa localité.

Prenant à titre d'exemple le chauffeur de taxi qui impose son diktat et l'itinéraire de la course. Et tous ces commerçants agressifs qui font fuir la clientèle par une conduite irrespectueuse, que ce soit dans les salons, les restaurants ou les boutiques. Sans oublier les hôtels où les règles de tourisme ont déserté les lieux depuis belle lurette. Alors, comment reformater aujourd'hui tout ce monde pour recevoir d'événements touristes et réussir ce challenge d'une économie touristique d'ici 2025 ?

M. Hadjadj reste convaincu que le seul moyen d'y parvenir est de mettre en œuvre, sans attente, le schéma directeur de l'aménagement touristique qui consiste à délimiter les zones d'expansion touristique (ZET) et de faire d'elles des pôles touristiques par excellence. Ce

qui veut dire, développer toutes les infrastructures nécessaires, y compris le logement promotionnel, afin de lutter contre la construction anarchique. Comme contrainte majeure du tourisme, le professeur Hadjadj s'est attaqué aux tarifs de la compagnie aérienne Air Algérie qui sont, selon lui, inaccessibles et constituent un facteur bloquant pour la circulation des touristes.

«Les tarifs d'Air Algérie sont les plus élevés comparés à ceux des autres compagnies aériennes du Maghreb, notamment pour les déplacements en famille et répulsifs pour les touristes qui considèrent les tarifs de transport comme paramètre économique de choix de leur destination touristique», dit-il, en ajoutant que «la politique tarifaire en Tunisie et au Maroc repose sur une logique d'affaires qui prend en ligne de compte la compétitivité du tourisme comme source principale du développement».

En hôtellerie, l'Algérie ne dispose actuellement que de 1 050 hôtels offrant 85 000 lits. Un taux très insuffisant si l'on veut accueillir plus de touristes.

R. M.

RENCONTRE DU RÉSEAU DES MALADIES PARASITAIRES ET VECTORIELLES

La peste menace toujours

Le réseau de chercheurs des «maladies parasitaires et vectorielles» rattaché à l'Agence universitaire de la francophonie, comptant des centaines de chercheurs, réparti sur tous les continents et auquel participe l'Algérie a tenu une rencontre à l'université d'Es-Senia hier samedi. Ce groupe de chercheurs, dont plusieurs membres étaient présents ont abordé au travers des communications, plusieurs travaux de recherche et de développement portant sur des maladies parasitaires telles que la leishmaniose, la trypanosomose connue sous l'appellation de la maladie du sommeil.

Du côté algérien, ce fut la présentation d'une communication sur l'épidémie de peste bubonique apparue en 2003 à Kehailia, un douar situé aux frontières territoriales des wilayas d'Oran, Aïn-Témouchent et Mascara et qui avait causé deux décès.

Les données présentées lors de cette rencontre l'on été par des professeurs, des épidémiologistes... qui ont travaillé en 2003 sur l'épidémie, et ce qui en ressort est fort inquiétant. En effet, ces intervenants ont déclaré que les facteurs ayant amené l'épidémie de peste bubonique sont toujours présents en 2008 alors même que le rapport de l'OMS de 2004 a confirmé que pour Kehailia, l'on se trouvait bien en présence d'un réservoir naturel de peste, comme il en existe ailleurs en Afrique et en Asie.

Plus grave, dans ce même rapport, l'OMS avait émis des recommandations dont une bonne partie n'a pas été appliquée par l'Algérie, notamment le ministère de la Santé. Nous citerons dans ce cadre «le relâchement des activités de la cellule de veille, dont la dernière rencontre remonte au 4 juillet 2004, des opérations d'assainissement, l'exécution d'opérations de dératification sans les précautions édictées en la matière, l'absence de transition entre l'urgence et la mise en place de programmes, ainsi que l'absence de structures d'hospitalisation adéquates».

Plus loin, nous apprenons encore que l'OMS a également recommandé, compte tenu de ce foyer naturel de peste à Oran, la création par le ministère de la Santé d'un comité national de la peste et la préparation d'un plan national de surveillance de la peste. Deux choses qui n'ont pas été faites, insistent les orateurs.

La réactivation des cellules de veille et des comités locaux de surveillance est ardemment souhaitée par les professionnels de la santé, et afin d'éviter de se retrouver de nouveau devant une situation d'urgence au cas où le foyer naturel de peste serait réactivé.

Les moyens de lutte contre ce type de pathologie et de prévention sont au demeurant bien connus.

Fayçal M.